



DOSSIERS DE PERSONNEL :

PERSONNEL COLONIAL CONTEMPORAIN (Série EE II, XIXe-XXe) (Série EE III)

Série EE II :

Cote de référence FR ANOM COL EE II 1 à 8722
Référence Internet <ark:/61561/wz818xvud>
Origine Ministère des Colonies
direction du Personnel et de la Comptabilité (1850-1960)
Description matérielle 8722 articles , 1284 m.l.

Série EE III :

Cote de référence FR ANOM COL EE III 1 à 42
Référence Internet
Origine Ministère des Colonies
direction du Personnel et de la Comptabilité (1850-1960)
Description matérielle 42 articles, 6 m.l.

Histoire administrative

Lors de la création du ministère des Colonies en 1894, les affaires du personnel étaient traitées par la direction du Personnel et des Affaires administratives et commerciales. Par scission de celle-ci, le service du personnel fut érigé en direction par décret du 20 février 1896. Plusieurs bureaux du secrétariat général du ministère lui furent rattachés en 1907. Cette direction du Personnel devint à nouveau simple service en 1911.

Le service de la Comptabilité, créé en 1750 sous le nom de « Bureau des fonds des colonies », devint en 1894 la direction de la Comptabilité et des services pénitentiaires. En 1900, la direction fut exclusivement chargée de la comptabilité, transformée en service en 1911, puis rattachée à la direction du Personnel en 1920.

Le décret du 29 juin 1919 recréa une direction du Personnel, puis direction du Personnel et de la Comptabilité, jusqu'en 1946 date à laquelle la comptabilité fut rattachée à la direction du Contrôle.

La direction du Personnel comprenait alors :

- un bureau d'études (statut des personnels d'outre-mer, préparation des textes législatifs et réglementaires concernant les soldes, contentieux),
- cinq bureaux (administration et gestion des effectifs, pensions de l'Etat et réformes),
- le service des pensions.

En 1948, lui furent rattachés le service des Archives, de la bibliothèque et de l'état civil et les services judiciaires. De 1949 à 1951, ses attributions furent ainsi complétées : personnel de l'Inspection du Travail, régulation aérienne et maritime.

Présentation du contenu

La série EE II est une continuité de la série EE. Cette évolution se ressent dans la constitution des dossiers, des habitudes administratives.

Elle conserve des dossiers du personnel ayant servi de la fin du XIXe à la fin de la colonisation.

Ces dossiers sont constitués de plusieurs types de documents qui peuvent être très précieux pour une recherche :

- diplômes, documents liés à l'état civil, arrêtés de nomination, titularisation, décisions d'affectation, notation et appréciations correspondantes, arrêtés liés à une sanction disciplinaire, états de services, correspondances, avis d'embarquement et de débarquement, et quelquefois le dossier médical.

Les états de service fournissent des renseignements d'état civil et l'indication des différentes étapes de la carrière administrative.

La série EE III est composée de dossiers du personnel ayant servi jusqu'en 1980. Elle complète souvent les dossiers de la série EE II.

Mode de classement

Les dossiers sont au nombre d'environ 160 000 pour EE II et 220 pour EE III.

La recherche s'effectue grâce à un fichier manuscrit par ordre alphabétique.

Communicabilité des dossiers

–50 ans à partir de la date du dernier document.

Documents en relation

On devra se reporter :

- pour la période antérieure à 1920 aux [séries documentaires](#) (série Généralités et séries géographiques),
- au fonds de la [direction du Contrôle](#).

Pour accéder aux inventaires des séries géographiques en ligne :
Ministère des Colonies – Séries géographiques

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ir>